

E 2001 (D) 4/52

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères  
du Département politique, P. Bonna,  
au Ministre de Suisse à Stockholm, P. Dinichert*

L CB

Bern, 6. Juni 1941

Mit Schreiben vom 31. Mai<sup>1</sup> haben Sie uns gebeten, Ihnen über unsere Einstellung zum Völkerbund gewisse nähere Aufschüsse zu geben.

---

1. *Dans sa lettre, Dinichert fait part d'une demande de renseignement que lui a adressée le Ministre suédois des Affaires étrangères: Il m'a été demandé au Ministère des Affaires étrangères si j'avais connaissance de ce que, du côté suisse, l'intention pourrait exister de prendre quelque décision au sujet de la participation ultérieure de la Suisse à la Société des Nations. J'ai*



Sicherlich ist zunächst Ihre Auffassung richtig, dass der Völkerbund juristisch immer noch existiert, dass er aber praktisch seine Tätigkeit eingestellt hat. Dieser Zustand ist auch im Hinblick auf den bisherigen Verbleib des Völkerbundssekretariates in Genf für die Schweiz der einzig erträgliche. Man könnte hinzufügen, dass die Schweiz, wenn der Völkerbund noch lebendig wäre, wohl oder übel aus ihm austreten müsste, dass sie aber, weil er praktisch tot ist, sich um sein Schicksal vorderhand desinteressieren kann. Das eidgenössische Budget pro 1941 enthält deshalb an Stelle eines Beitrages den Vermerk: «Vu les circonstances, il n'y a pas lieu d'inscrire un poste quelconque au budget». Bei dieser Situation erübrigen sich vorläufig auch weitere Entschlüsse<sup>2</sup>.

Dem Ideal einer friedlichen Organisation der Welt wird natürlich gerade die Schweiz nicht untreu werden. Das will aber nicht heissen, dass sie durch dick

---

répondu que je ne possédais aucune information à ce sujet, mais offert de me renseigner auprès de vous.

Ici, on semble enclin, bien qu'aucune décision n'ait été prise, à considérer la Société des Nations en quelque sorte comme éteinte, son Pacte ne trouvant plus d'application. J'ai de la peine à me rallier à une telle manière de voir. Je pense plutôt que la Société est toujours juridiquement existante, mais que son activité est actuellement suspendue. La nécessité de la réformer profondément, le moment venu, ne comporte pas nécessairement une nouvelle création. Son idée fondamentale et son but essentiel de la sécurité collective n'a pas cessé d'être juste et logique parce que le monde n'a pas su la réaliser une première fois.

2. *Dans une notice interne intitulée La Suisse et la Société des Nations, datée du 21 avril 1941, le DPF étudie la question de la sortie éventuelle de la Suisse de la Société des Nations, tant du point de vue politique que juridique. Au point 8 de cette notice, on lit: Bien que la Société des Nations soit à l'heure actuelle un organisme sinon défunt du moins moribond, et bien que la participation de la Suisse ne se soit jamais étendue à tous les domaines, il n'en reste pas moins que la sortie de notre pays peut faire plus de bruit qu'on ne pourrait le penser au premier abord. Tout d'abord, notre politique a la réputation d'être réfléchie, modérée, sérieuse, réaliste. Notre départ sera donc interprété comme l'indice que la Société des Nations est bien détruite. Par ailleurs, Genève a été, de 1920 à 1940, un des centres de la vie internationale du monde. Innombrables sont les hommes d'Etat, les membres de gouvernements, les diplomates qui, en l'espace de vingt ans, ont siégé soit à la Salle de la Réformation, soit au Bâtiment électoral, soit pour finir au Palais de l'Ariana. Beaucoup de ces hommes ne sont plus au pouvoir ou en fonctions à l'heure qu'il est, mais ils n'en existent pas moins, dans tous les corps diplomatiques surtout, et notre attitude ne manquera pas de faire impression sur eux et d'être commentée par eux.*

Nous devons compter également avec l'interprétation qui sera donnée de notre geste aux Etats-Unis d'Amérique et en Amérique du sud. Pour des raisons diverses, peut-être d'ordre financier, certaines forces travaillent aux Etats-Unis à accréditer l'opinion que tous les Etats européens sont, dès à présent, plus ou moins asservis. Ces éléments puiseront, dans notre départ, des arguments en faveur de leur thèse.

Mais surtout notre sortie aura, que nous le voulions ou non, une pointe anti-britannique qui sera certainement ressentie en Angleterre, dans les Dominions et dans l'ensemble du monde qui parle anglais.

En conclusion, on peut affirmer ceci: La Société des Nations a toujours eu un caractère politique – franco-britannique – nettement accentué. Ce caractère, la guerre actuelle le rend plus apparent encore puisque la Grande-Bretagne, ses tenants et aboutissants, soutiennent seuls la ligue actuellement. Une politique de vraie neutralité exigerait donc notre sortie. Reste la question de l'opportunité. Etant donné les considérations que nous avons développées in fine – répercussion possible aux Etats-Unis d'Amérique, en Amérique latine et dans l'empire britannique – il conviendrait de donner à notre départ, s'il devait se produire, un caractère discret.

162

10 JUN 1941

und dünn mit der Genfer Institution gehen muss, die einmal einen viel versprechenden Anfang in dieser Richtung bedeutete, aber ihren Hauptzweck nicht erfüllt hat. Das Problem Völkerbund ist, wie so viele andere, durch den Krieg in einen derartig fragwürdigen Schwebezustand geraten, dass wahrscheinlich bis zum Friedensschluss darüber keine bestimmten und klaren Definitionen mehr formuliert werden können. Es gehört zurzeit zu denjenigen, von denen man am besten nicht spricht.